



Bienvenue à l'Assemblée générale de Natixis



20 MAI 2020

Ouverture de séance



Laurent Mignon

*Président du conseil d'administration
de Natixis*

QUORUM DÉFINITIF

En actions
81,79%

	Nombre d'actions		Nombre de voix	
	AGO	AGE	AGO	AGE
Pouvoirs mandatés	0	0	0	0
Pouvoirs au président	7 739 628	7 739 245	7 739 628	7 739 245
Votes par correspondance	2 569 531 345	2 569 528 191	2 569 531 345	2 569 528 191
Totaux	2 577 270 973	2 577 267 436	2 577 270 973	2 577 267 436
Dont votes par Internet	151 770 814	151 770 814	151 770 814	151 770 814

AGO : assemblée générale ordinaire - AGE : assemblée générale extraordinaire

Documents mis à disposition des actionnaires (1/2)

- ▶ Insertions publiées au **B.A.L.O.** les 6 et 29 avril 2020 ;
 - ▶ Insertion publiée dans **LES PETITES AFFICHES** le 29 avril 2020 ;
 - ▶ Insertions publiées dans **LES ÉCHOS** du 6 et 29 avril 2020 ;
 - ▶ Insertions publiées dans **LE REVENU** du 10 avril et 8 mai 2020 ;
 - ▶ Brochure de convocation adressée aux actionnaires le 29 avril 2020 ;
 - ▶ Copie des lettres adressées aux commissaires aux comptes et aux représentants du comité d'entreprise le 29 avril 2020, et des avis de réception ;
 - ▶ Document d'Enregistrement Universel 2019
- ▶ Comptes annuels, tableau des affectations du résultat, comptes consolidés ;
 - ▶ Rapports du Conseil d'administration ;
 - ▶ Rapports des commissaires aux comptes ;
 - ▶ Liste des administrateurs, de leurs fonctions dans d'autres sociétés et du nombre de leurs titres ;
 - ▶ Renseignements sur les administrateurs ou le censeur dont la ratification de la cooptation/nomination ou le renouvellement de mandat sont inscrits à l'ordre du jour.

Documents mis à disposition des actionnaires (2/2)

- ▶ Texte des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration et tous tableaux et annexes visés par la loi ;
- ▶ Dernier bilan social de l'entreprise accompagné de l'avis du Comité Central d'Entreprise ;
- ▶ Rapport sur les rémunérations au titre de l'exercice 2019 des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de Natixis ;
- ▶ Montant global, certifié exact par les commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées ;
- ▶ Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des Impôts ;
- ▶ Statuts ;
- ▶ Pouvoirs des actionnaires représentés, formulaires de vote par correspondance, certificats des intermédiaires habilités.

DISPONIBLE SUR
WWW.NATIXIS.COM



**Contexte
économique**



**Travaux
du comité des
rémunérations**



**Présentation
et rapports des
commissaires
aux comptes**

Ordre du jour - Assemblée générale mixte

- ▶ **Approbation des comptes sociaux et consolidés** de l'exercice 2019 ;
 - ▶ **Affectation du résultat ;**
 - ▶ **Approbation des conventions réglementées ;**
 - ▶ **Approbation des informations mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce**
 - ▶ **Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature** versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à **Laurent Mignon, Président du Conseil d'administration, et François Riahi, Directeur général ;**
 - ▶ **Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres du conseil d'administration ;**
- ▶ **Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations** versées aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
 - ▶ **Ratification de la cooptation d'un administrateur ;**
 - ▶ **Renouvellement du mandat de trois administrateurs ;**
 - ▶ **Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions ;**
 - ▶ **Modification des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires ;**
 - ▶ **Pouvoirs pour les formalités.**

Programme de l'Assemblée générale



Contexte économique **VIDÉO EN LIGNE SUR WWW.NATIXIS.COM**

Résultats 2019 de la société

Résultats du 1^{er} trimestre 2020 et structure financière

Principaux développements stratégiques

Gouvernance de Natixis

Travaux du comité des rémunérations **VIDÉO ET PRÉSENTATION EN LIGNE SUR WWW.NATIXIS.COM**

Rapports des commissaires
aux comptes **PRÉSENTATION ET RAPPORTS EN LIGNE SUR WWW.NATIXIS.COM**

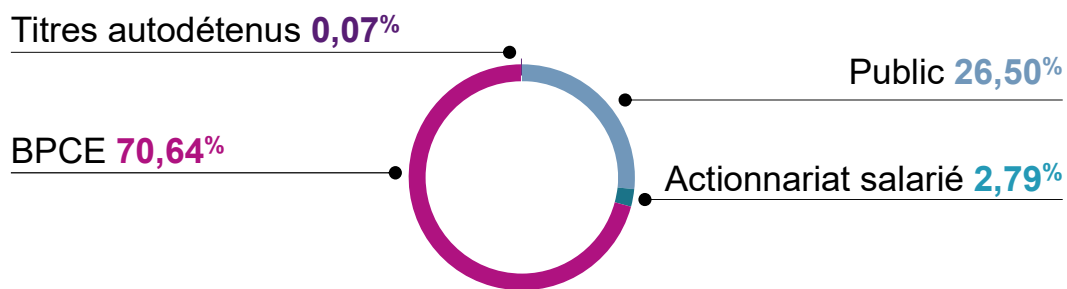
Réponses aux questions écrites

Explications des résolutions et résultats des votes

Conclusion

Relations avec les actionnaires de Natixis

Répartition du capital au 31/12/2019



www.natixis.com

Toutes les informations
(rendez-vous et publications)


**1 DISTINCTION
EN 2019**




**Grand Trophée de Bronze
des Meilleures Relations
aux Actionnaires du Revenu**

 **Téléphone** **0 800 41 41 41** Service & appel gratuits

 **Internet** actionnaires@natixis.com

 **Courrier**
Natixis
Relations actionnaires individuels
BP4
75060 Paris Cedex 02

 **Club des actionnaires**
Ouvert à partir d'une action
**Comité consultatif
des actionnaires de Natixis**

 **Mémento de l'actionnaire 2020**
Newsletters

Préparation de l'Assemblée générale



Communication sur le site Internet de Natixis

- Tenue de la réunion à huis-clos
- Lieu
- Bureau de l'assemblée
- Votes, mandats et textes des résolutions
- Questions écrites
- Retransmission vidéo



Vote Préalable par Internet à l'assemblée (VPI)

Ouvert du 29 avril
au 19 mai 2020 15 heures

7 653 actionnaires
ont voté par le VPI,
soit 151 770 814 voix



Dématérialisation de l'envoi de la brochure de convocation

En 2020, campagne jumelée
avec l'Institut Gustave Roussy

4 € reversés pour chaque accord
d'actionnaire au nominatif

À ce jour, près de
30 000 actionnaires
de Natixis ont déjà adhéré
à la convocation électronique



NATIXIS

BEYOND BANKING

Résultats 2019

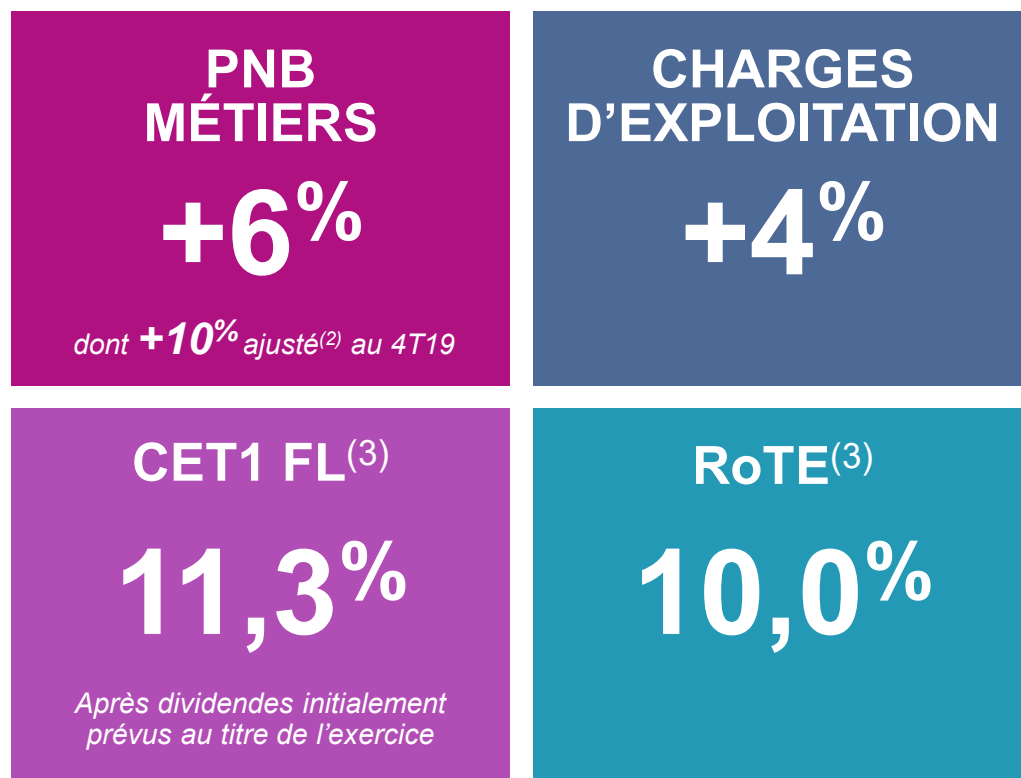


François Riahi
Directeur général de Natixis

2019 : Poursuite de la mise en œuvre de New Dimension

Tendances opérationnelles en amélioration continue sur l'année avec un fort 4T19

Données hors éléments exceptionnels⁽¹⁾



Effet ciseaux positif

Croissance généralisée avec effet ciseaux positif **sur tous les métiers** au 4T19 et sur 2019

Force de notre modèle multiboutique en gestion d'actifs

Un PNB **record** au 4T19 et sur 2019

Flux redevenant positifs au 4T19 (~3 Md€ sur produits LT) avec une collecte nette positive pour les affiliés en Amérique du Nord et en Europe

Taux de marge soutenu de 30 pb

Une dynamique du PNB en amélioration au sein de la BGC au 4T19

Meilleur trimestre en Global markets FICT depuis **1T18**

Meilleur trimestre en Global finance depuis **2T18**

Trimestre **record** en Investment banking/M&A

PNB / RWA proche de 6%

Assurance et Paiements: forte croissance maintenue sur 2019

Assurance : le RBE progresse de +9% sur un an avec des encours Vie en hausse de +14% (+23% en unités de compte)

Paiements : le RBE progresse de +19% sur un an avec une création de valeur renforcée

Le retour à l'actionnaire au cœur de l'ADN de Natixis

Dividende ordinaire par action initialement prévu à 0,31€⁽⁴⁾

équivalent à un taux de distribution de ~80%

(1) Voir Résultats 2019, page 7 (2) Ajustés de l'impact non récurrent des -259 M€ sur les activités de dérivés actions en Asie au 4T18

(3) Voir Résultats 2019, note méthodologique (4) Voir communiqué de presse du 31 mars 2020 relatif aux recommandations de la BCE sur les dividendes

Résultats 2019

RBE et résultat net en progression vs. 2018

M€	2019 retraité	2018 retraité	2019 dont sous-jacent	2018 dont sous-jacent	2019 vs. 2018 retraité	2019 vs. 2018 sous-jacent
Produit net bancaire	9 196	8 749	9 177	8 632	5%	6%
<i>dont métiers</i>	8 365	7 958	8 365	7 889	5%	6%
Charges	-6 632	-6 357	-6 545	-6 272	4%	4%
Résultat brut d'exploitation	2 564	2 391	2 633	2 360	7%	12%
Coût du risque	- 332	- 193	- 332	- 122		
Résultat net d'exploitation	2 232	2 199	2 301	2 238	2%	3%
Mise en équivalence et autres	713	83	30	83		
Résultat avant impôt	2 945	2 281	2 331	2 321	29%	0%
Impôt	- 669	- 673	- 612	- 687		
Intérêts minoritaires	- 380	- 303	- 349	- 304		
RÉSULTAT NET - PDG	1 897	1 306	1 370	1 330	45%	3%

Les chiffres sont retraités de la cession des activités de banque de détail comme communiqué le 11 avril 2019.
Voir Résultats 2019 en page 27 pour un tableau de passage entre les chiffres retraités et la vision comptable

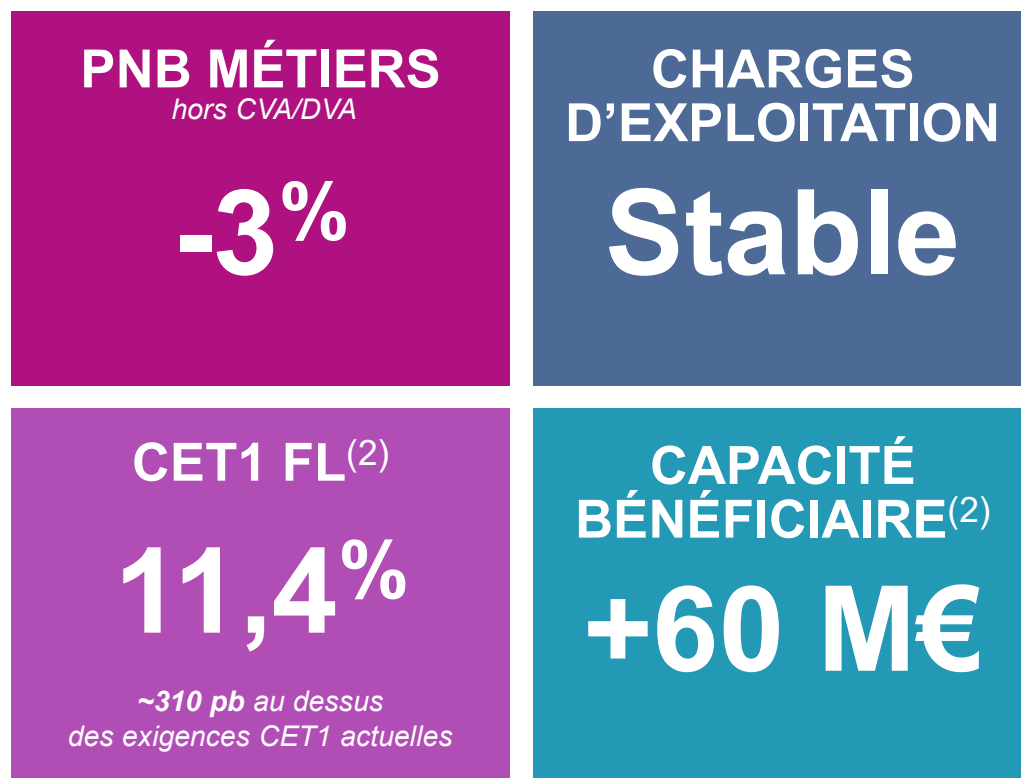
Résultats du 1^{er} trimestre 2020 (1T20) et structure financière



Résultats 1T20

Un bilan solide et une capacité bénéficiaire positive pour faire face à l'environnement actuel

Données hors éléments exceptionnels⁽¹⁾



Un bilan solide...

Capital

Un ratio CET1 FL⁽²⁾ de 11,4%

~310 pb au dessus des exigences réglementaires actuelles
et ~120 pb au dessus de la nouvelle cible 2020-2021 de 10,2%

Liquidité

Un ratio LCR de >100%

Plateforme de financement conjointe avec BPCE

Levier

Un ratio de levier⁽²⁾ de 4,5%

Maturité d'actifs

>70% d'actifs ont une maturité < 1 an

Moindre sensibilité aux provisionnements IFRS 9
basés sur les pertes attendues à maturité

... pour une agilité accrue dans l'environnement actuel

(1) Voir Résultats 1T20, page 8 (2) Voir Résultats 1T20, note méthodologique

Cession de 29,5% de Coface

Une réalisation stratégique créatrice de valeur avec un gain de ~35bps au niveau du ratio CET1⁽¹⁾

Cession de
29,5%
de Coface

Annoncée
le 25 février 2020

Prix de cession de 10,70 € par action

Gain de ~15pb au niveau du ratio CET1 de Natixis au 1T20⁽¹⁾

Des éléments exceptionnels⁽²⁾ de -119 M€ comptabilisés au 1T20

Closing de l'opération prévu vers la fin 2020

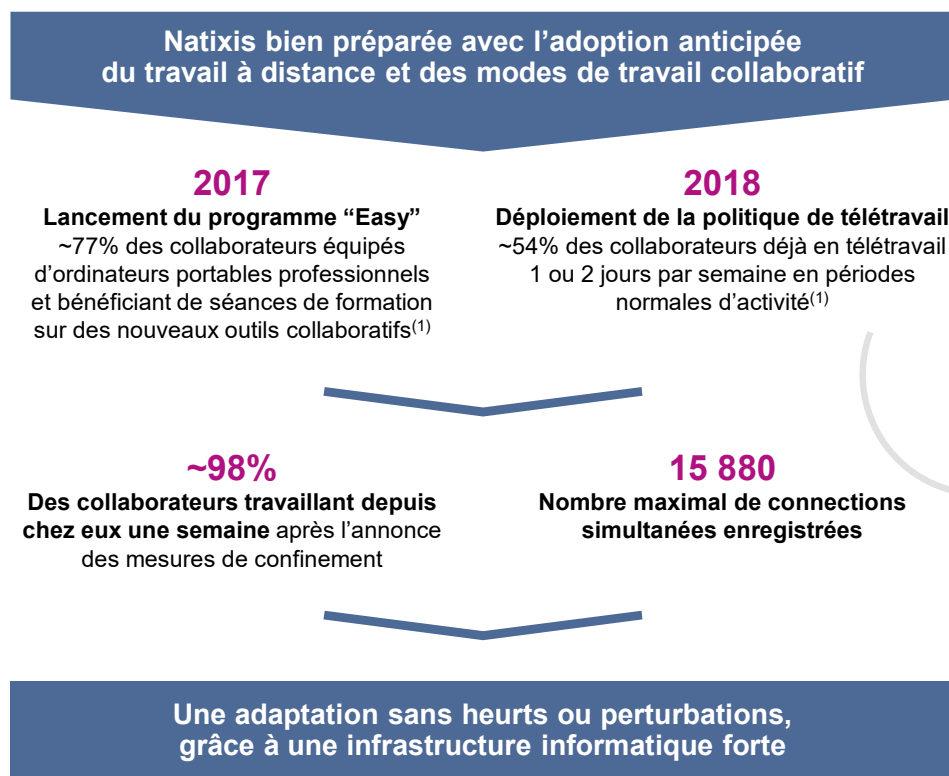
Contribution limitée au résultat net publié de Natixis (~2,5% en 2019)

*Voir note méthodologique des résultats du 1T20
et le communiqué de presse daté du 20 avril 2020 présentant des impacts détaillés de la cession annoncée,
en termes comptables et de communication financière*

(1) Gain total de ~35pb sur la base des données au 31/12/2019 (2) Voir Résultats 1T20, page 8

COVID-19

Un engagement total de la part de toutes les équipes de Natixis : culture, agilité et expertise sont autant d'atouts clés pour assurer la continuité des opérations et accompagner toutes nos parties prenantes



Accompagner nos clients et la société en général

- ▶ Renforcement de notre focus commercial sur les **besoins de nos clients en solutions de financement, de couverture et d'investissement**
- ▶ **Plus de 9 Md€⁽²⁾ de financements** octroyés depuis le début de la crise COVID-19, y compris **~1,5 Md€ de prêts garantis par l'État** (PGE) ainsi que de nouvelles facilités de crédit
- ▶ **>550 interactions clients** avec l'équipe de recherche économique de la BGC de Natixis depuis le début de la crise, y compris des focus sectoriels (Immobilier, Infrastructure...) et des sessions dédiées aux « C-suites »
- ▶ **Assurances pertes d'activité** fournies aux cafés / restaurants à travers BPCE IARD (risques réassurés)
- ▶ **Des solutions / facilités de paiement innovantes** apportées notamment par les fintechs de Natixis (PayPlug avec sauve-ton-resto.com...)
- ▶ **~800k** masques commandés en 2018, dont la plupart donnés aux hôpitaux au mois de mars. Le personnel médical de Natixis s'est aussi porté volontaire pour aider les hôpitaux publics à Paris
- ▶ **Plateforme digitale pour identifier des engagements individuels** envers diverses initiatives sociales et locales. **Abondement par Natixis des dons des employés** en faveur de plusieurs associations

(1) Données à fin 2019 (2) Données des métiers au 30/04/2020

COVID-19

Les principaux impacts observables⁽¹⁾ de la crise COVID-19 au 1T20

Données hors éléments exceptionnels⁽²⁾

PNB

AWM

-34 M€ lié au marquage du portefeuille de *seed money*

CIB

-55 M€ d'ajustements CVA/DVA

-130 M€ lié aux marquages de dividendes suite aux annonces de leur annulation au titre de 2019 de la part des entreprises (*Global markets - Equity*)

Hors pôles

-71 M€ d'impact FVA

c. -290 M€

c. 160 M€ mécaniquement liés à l'évolution des marchés au 1T qui devraient être recouverts au fil du temps

Coût du risque

Le principal impact direct du contexte COVID-19 sur le coût du risque de Natixis au 1T20 provient des **provisions IFRS 9 en lien avec la pondération des scénarios** (scénario pessimiste désormais à 100%) reflétant l'évolution du contexte macroéconomique

De plus, les tensions sur les prix du pétrole se sont conjuguées avec le choc de la demande en lien avec le ralentissement économique lié au COVID-19, notamment en Asie, entraînant indirectement des augmentations individuelles de coût du risque et notamment plusieurs fraudes

c. -115 M€

Capital

Fonds propres CET1

c. -510 M€

Impact lié à la baisse des OCI et à une déduction au titre de la *Prudent Value* en hausse

RWA

c. 3,2 Md€

Hausse des RWA Marché (**~1,0 Md€**), des RWA CVA (**~0,5 Md€**) et des RWA Crédit liés aux tirages sur les lignes⁽³⁾ (**~1,7 Md€**)

c. -90 pb

c. 70 pb mécaniquement liés à l'évolution des marchés au 1T qui devraient être recouverts au fil du temps

(1) Non exhaustifs (2) Voir Résultats 1T20, page 8 (3) Données de gestion, brutes

Résultats 1T20

Une capacité bénéficiaire positive grâce à la résilience des revenus et à la maîtrise des coûts

Données hors éléments exceptionnels⁽¹⁾

M€	1T20	1T19	1T20 vs. 1T19	1T20 vs. 1T19 change constant
Produit net bancaire	1 733	1 938	-11 %	-12 %
dont métiers hors desk CVA/DVA	1 857	1 911	-3 %	-4 %
Charges	-1 579	-1 580	0 %	-1 %
Résultat brut d'exploitation	153	358	-57 %	-58 %
Coût du risque	-193	-31		
Mise en équivalence et autres	6	3		
Résultat avant impôt	-34	330		
Impôt	-9	-122		
Intérêts minoritaires	-39	-32		
Résultat net (pdg) - sous-jacent excl. contribution nette Coface	-82	177		
Contribution nette Coface	1	16		
Résultat net (pdg) - sous-jacent incl. contribution nette Coface	-81	192		
Retraitement IFRIC 21	141	142		
Résultat net (pdg) excl. IFRIC 21 - sous-jacent incl. Coface	60	334		

Le PNB est impacté par les éléments suivants, tous liés directement ou indirectement au contexte COVID-19 pour un montant total de c. **-290 M€**:

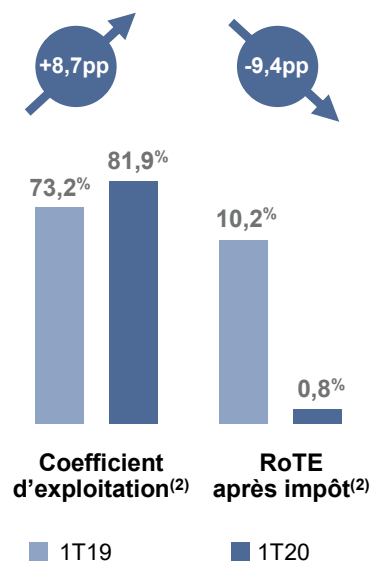
- **AWM** : impact de **-34 M€** des marquages sur le portefeuille du *seed money* (après approche « overlay »), dus aux chutes des marchés au mois de mars
- **CIB** : impact de **-55 M€** au travers des effets CVA/DVA (*Credit/Debit Value Adjustment*) dû à l'élargissement des spreads lié à la perception d'une détérioration du risque de contrepartie crédit au 31 mars 2020 par rapport au 31 décembre 2019. Impact de **-130 M€** des marquages à la suite des annonces d'annulation de dividendes au titre de 2019 et des forts mouvements sur les courbes *futures* dividendes qui s'en sont suivis.
- **Hors pôles**: ajustement FVA (*Funding Value Adjustment*) de **-71 M€** dû à la hausse des coûts de financements sur le marché

Les charges sont stables sur un an et même en baisse de **-1% à change constant**, traduisant le maintien d'une bonne maîtrise des coûts

Le **coût du risque** traduit une hausse de provisionnement, principalement sur les expositions au secteur de l'énergie ainsi que quelques provisions IFRS 9 (*voir page suivante*)

La **contribution nette de Coface** est basée sur une participation résiduelle de ~13% (vs. ~42% au 1T19)

La **capacité bénéficiaire**⁽³⁾ est positive à **60 M€** malgré ces impacts et après retraitement pour la comptabilisation en avance (*front-loading*) des frais obligatoires chaque trimestre selon IFRIC 21



(1) Voir Résultats 1T20, page 8 (2) Voir Résultats 1T20, note méthodologique et hors IFRIC 21 (3) Voir Résultats 1T20, note méthodologique

Coût de risque

Une pro-cyclicité limitée grâce à notre structure de bilan et à notre positionnement stratégique

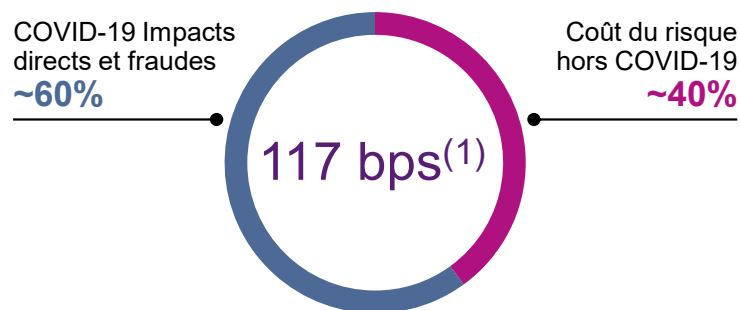
Une pro-cyclicité liée à IFRS 9 limitée grâce à notre structure de bilan

Les modèles internes de Natixis reposent sur des paramètres proches de ceux du dernier scénario macroéconomique de référence publié par le MSU pour le contexte actuel. **Le scénario pessimiste est désormais pondéré à 100% dans les modèles IFRS 9.**

Le bilan à courte maturité permet potentiellement de limiter les impacts en coût de risque liés au passage d'expositions classées en statut S1 (pertes attendues à un an) vers le statut S2 (pertes attendues à maturité).

Les impacts futurs sur le coût de risque pourraient essentiellement dépendre **des passages individuels en défaut**, qui pourraient être limités par les mesures gouvernementales de soutien dont l'impact global sera à apprécier au fil du temps.

Répartition du coût de risque au 1T20



Principaux impacts COVID-19

Directs

Repondération scénarios IFRS 9 (100% pessimiste)

Indirects

Fraudes – *Surtout Énergie & Ressources Naturelles*

Coût du risque⁽¹⁾ de ~45 pb hors ces impacts

Sensibilité du coût du risque 2020 à un scénario macroéconomique sévère

Le positionnement ciblé de Natixis implique que les expositions **hors France** sont limitées à quelques secteurs d'expertise et ne reflètent pas l'économie dans son ensemble (mesure PIB)

Sur la base d'une estimation de baisse du **PIB français** de ~9% en 2020 (baisse cumulée de ~4% pour 2020-2021) et d'hypothèses **sévères** sur tous nos secteurs d'expertise, avec notamment une reprise modeste des cours de pétrole vers les niveaux du début avril et des décotes significatives sur les valeurs dans les actifs réels (e.g. ~30-40% pour l'aviation et ~15% pour l'immobilier)

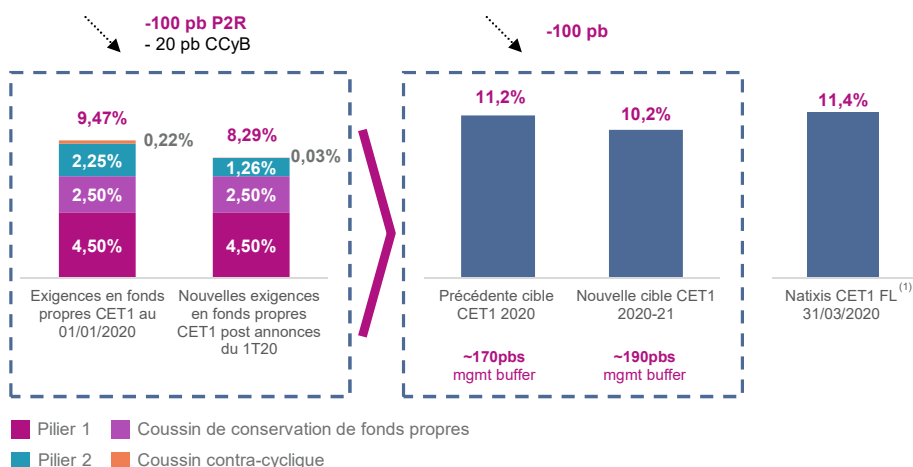
le coût du risque pour la suite de 2020 pourrait être en ligne avec le 1T20 ou modestement supérieur

(1) Coût du risque hors institutions de crédit. Coût du risque exprimé en pb des encours totaux, début de période

Structure financière

Des positions solides en capital et en liquidité, largement au-dessus des exigences et des objectifs

Un ratio CET1 solide, **~310 pb** au dessus des exigences réglementaires actuelles et **~120 pb** au dessus de la nouvelle cible 2020-2021



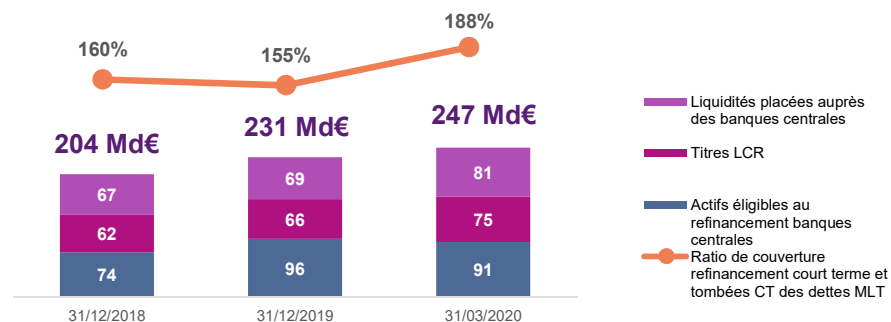
P2R – prise en compte de l'article 104 de la CRD V se traduisant structurellement en un nouveau ratio CET1 cible de **10,2% pour 2020-2021** – niveau pertinent pour la distribution des capitaux excédentaires⁽²⁾

Coussins contra-cycliques – Réduits à zéro dans plusieurs pays y.c. la France (à partir du 1^{er} avril 2020) et le RU qui sont les 2 plus gros contributeurs au coussin contra-cyclique global de Natixis

Rappel des principes et de la structure de financement de Natixis

La structure de financement de Natixis est assise sur un Pool de Refinancement Conjoint partagé par Natixis et BPCE. Placée sous l'égide du Comité de Gestion Actif Passif (GAP), cette plateforme a été mise en place pour sécuriser le financement du Groupe et optimiser la gestion et l'allocation des liquidités au sein du Groupe en ligne avec des règles prédéterminées, avec l'objectif de limiter le recours aux financements de marché et de réduire les coûts de financement

Groupe BPCE – Réserves totales de liquidité



Ratio LCR >100% à fin mars 2020 tant au niveau Groupe BPCE qu'au niveau Natixis. Un effet symétrique sur le bilan entre les tirages sur les RCF et l'augmentation des dépôts corporates a été observé (ratio ~80%)⁽³⁾

(1) Voir Résultats 1T20, note méthodologique (2) Dépend de l'évolution des recommandations de la BCE sur le sujet (3) Données de gestion

Dividende 2019

Natixis a pris la décision de suivre les recommandations formulées par la Banque Centrale Européenne (BCE) le 27 mars 2020 concernant la distribution de dividendes dans le contexte d'incertitudes sur les impacts financiers engendrés par la crise du COVID-19.

Ainsi, il ne sera pas proposé à cette Assemblée Générale d'approuver la distribution d'un dividende par action de 0,31 € au titre de l'exercice 2019, comme initialement prévu. Il sera donc proposé d'affecter la totalité du bénéfice distribuable de l'exercice 2019 au poste « report à nouveau ».

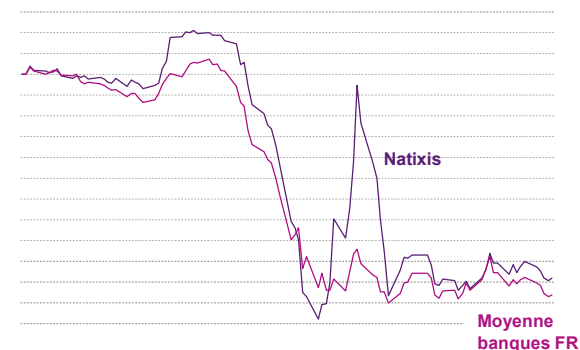
Le Conseil d'administration reconsidérera cette décision après le 1^{er} octobre 2020 (date en ligne avec les recommandations de la BCE) afin de procéder à une éventuelle distribution, en fonction de la situation qui prévaudra à ce moment.

Cette décision permet ainsi à Natixis de renforcer son niveau de solvabilité de **+100 pb** de ratio CET1, permettant la mobilisation d'autant de ressources que nécessaires au soutien des entreprises et de l'économie.

Évolution de la cotation de Natixis en 2020

Performance supérieure à celle des banques françaises dans un contexte volatil

Base 100 au 31/12/2019



Source Bloomberg au 15/05/2020

Principaux développements stratégiques



Notre engagement pour la finance durable

Performance financière et responsabilité sociale / environnementale dans toute l'organisation

CRÉDIT & FINANCEMENT RESPONSABLES

1^{ère} banque à développer un *Green Weighting Factor*

Renforcement de notre politique visant **l'exclusion du charbon** : réduction du seuil appliqué aux corporates à 25 % (vs 50 % depuis 2015)



Développement **d'obligations et crédits durables**

43 obligations durables arrangées (4,4 Md€ part Natixis)
40 crédits durables réalisées (4,4 Md€ underwriting)

Financement de projets **d'énergies renouvelables**

26 nouveaux projets depuis le début de 2019, représentant une capacité de 7,8GW et 2,1 Md€

ACTIONS D'ENTREPRISE

Normes de conduite claires
Natixis Code of Conduct



Gestion de nos **impacts directs**
Gold Medal CUBE2020
Challenge national d'efficacité énergétique des bâtiments

Engagement pour la **mixité** & à **l'égalité femme/homme**
Signataire des Principes d'autonomisation des femmes ONU

Contribution active aux **initiatives internationales**
Signataire fondateur des Principes pour une Banque Responsable (PRB) et de l'Engagement collectif sur le climat



INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Mirova

1^{er} gestionnaire à lancer un *Sustainable Ocean Fund*
Contribution à la mixité homme/femme à travers le *Women Leaders Equity Fund*

90% des actifs gérés par Natixis IM conformes aux **Principes de l'investissement responsable (PRI) de l'ONU** au 31/12/19

Politique d'investissement de Natixis Assurances

Atteindre la trajectoire 2°C d'ici 2030. **Engagement** : ~10% des investissements faits chaque année sont sur des actifs verts. Les actifs verts représenteront ~10 % des actifs totaux en 2030 **au plus tard**
14% des investissements 2019 ont été verts (equity et credit)
Investissements verts représentent 3% du portefeuille à ce jour

Green Weighting Factor

Un outil de pilotage de l'impact climatique du bilan de Natixis

Objectif à long terme

Aligner le bilan de Natixis sur une trajectoire de ses financements cohérente avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat (moins de +2°C)

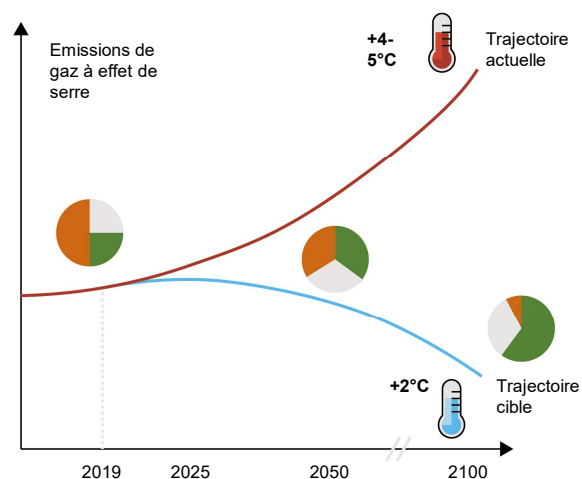
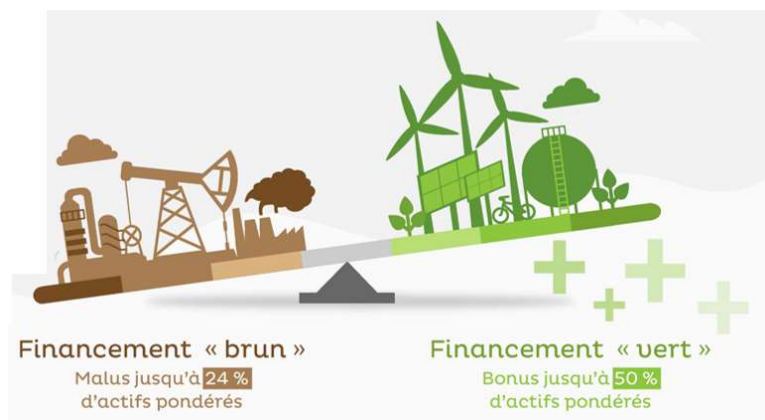
Intégrer le risque de transition climatique dans l'évaluation globale de nos opérations de financement

Ajustement défavorable pour les transactions ayant un impact négatif sur le climat et l'environnement

Accélérer la transition de Natixis vers la finance durable

Encourager l'origination d'opérations de financement vert (y compris pour nos franchises « brunes »)

- ▶ Méthodologie de notation sur **une échelle de 1 à 7**
- ▶ **Une note qui repose sur une évaluation de l'impact sur le climat**, ajustée pour prendre en compte les **principales externalités environnementales** : biodiversité, eau, pollution, déchets
- ▶ **Outil simple**, ne permettant aucune interprétation : nombre limité de critères, informations facilement disponibles, seuils
- ▶ Basé sur une **analyse du cycle de vie complet** ainsi que sur les pratiques de marché
- ▶ **Approche sectorielle** : hiérarchie multi-secteurs et multi-classe d'actifs au sein de chaque secteur



Gestion d'actifs

Des bénéfices multiples associés à l'opération de rapprochement avec La Banque Postale Asset Management pour Natixis



Renforcement du **positionnement de Natixis Investment Managers et de ses Affiliés** : **>1 000 Md€ d'encours sous gestion** dès le *closing* de l'opération¹



Création d'un **acteur de premier plan de la gestion assurantielle / sous contrainte et Taux & Crédit** au niveau européen, capable de répondre aux besoins spécifiques des clients institutionnels. La Société Commune s'imposerait comme la **9^e Société de Gestion d'actifs pour le compte d'institutionnels en Europe**



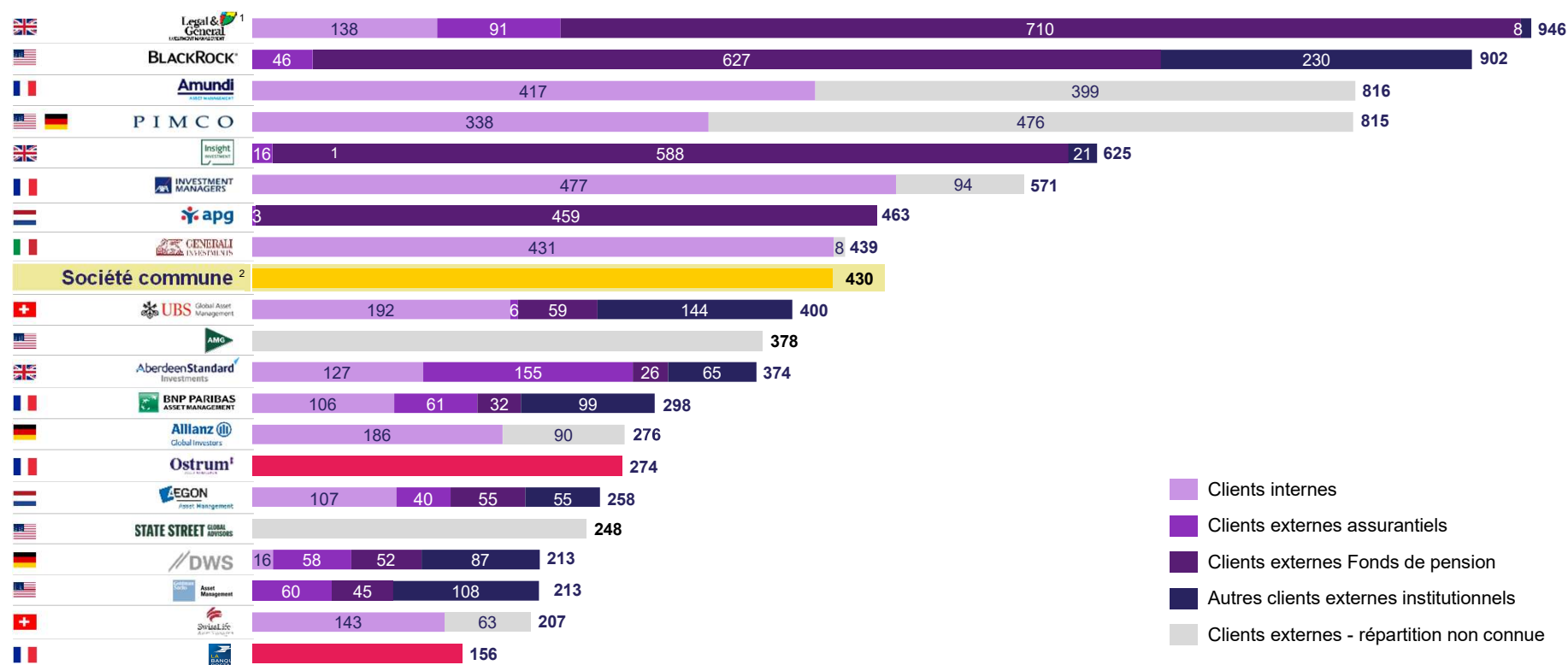
Développement d'un **nouveau métier de services technologiques et opérationnels** pour des clients tiers (e.g., Sociétés de Gestion), avec un temps de mise sur le marché réduit

(1) Hors effet marché sur la période

Gestion d'actifs

La Société Commune s'imposerait comme la 9^e Société de Gestion d'actifs pour le compte d'institutionnels en Europe

Classement des gestionnaires d'actifs en fonction de leurs encours auprès de clients institutionnels européens
(Md€ au 31 décembre 2018, gestionnaires avec plus de 200 Md€ d'encours)



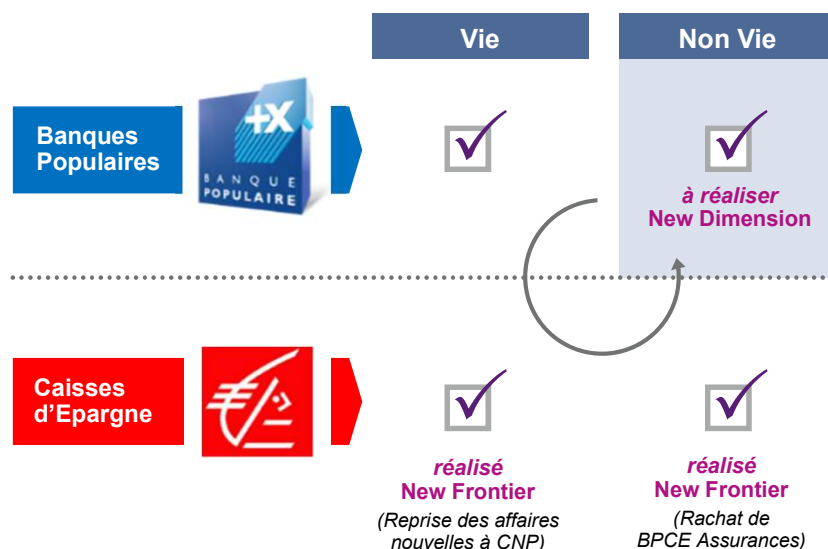
(1) Chiffres obtenus par approximation à partir de la répartition des actifs institutionnels Royaume-Uni

(2) Encours apportés par chacune des Sociétés de Gestion à la Société Commune / Source : IPE – Supplément Top 400 Asset Managers (juin 2019)

Assurance

Étape majeure pour Natixis Assurances dans son ambition de devenir un assureur de plein exercice

Natixis reprend à partir de 2020 les nouvelles affaires en assurance non vie pour les clients privés des Banques Populaires dans le cadre du renouvellement du partenariat entre le Groupe BPCE et Covéa annoncé ce jour



Étape majeure dans la mise en œuvre de New Dimension

Natixis Assurances devient un assureur de plein exercice au service des réseaux du Groupe BPCE, à travers le déploiement d'un modèle industriel unique pour les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

BPCE Assurances, filiale détenue à 100 % par Natixis Assurances depuis 2017, reprendra les affaires nouvelles en assurance auto et IARD pour les clients privés des Banques Populaires à BPCE IARD, entité détenue à parité entre Natixis Assurances et Groupe Covéa (à travers MAAF)

Déploiement progressif à partir de 2020 avec un impact positif sur les revenus dès la première année, préparant ainsi la croissance du pôle au-delà de 2020

Conclusion



Conclusion

Naviguer et traverser la crise pour assurer la création de valeur pour toutes nos parties prenantes

La création de valeur reste au cœur de l'ADN de Natixis.

Ainsi, l'entreprise continuera à **s'adapter**, notamment en **renforçant les efforts de contrôle des coûts**, pour naviguer dans l'environnement actuel.

S'adapter ce n'est pas simplement s'ajuster à court terme.

Les implications à moyen et long terme de la situation actuelle devront être évaluées et traduites **dans la vision et la stratégie de Natixis pour l'avenir**. Ainsi, **un nouveau plan stratégique sera dévoilé vers la fin de l'année 2021**.

Natixis annoncera donc vers la fin de l'année 2020 ses objectifs 2021 au-delà du nouveau ratio cible CET1 FL⁽¹⁾ de 10,2%, adaptation à un P2R structurellement en baisse de ~100pb sous CRD V et niveau pertinent pour la **distribution des capitaux excédentaires⁽²⁾** qui **demeure un élément clé de la création de valeur de Natixis**.

(1) Voir Résultats 1T20, note méthodologique (2) Dépend de l'évolution des recommandations de la BCE sur le sujet



Gouvernance de Natixis



Laurent Mignon

*Président du conseil d'administration
de Natixis*

La gouvernance de Natixis au 20 mai 2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

nomme
et révoque



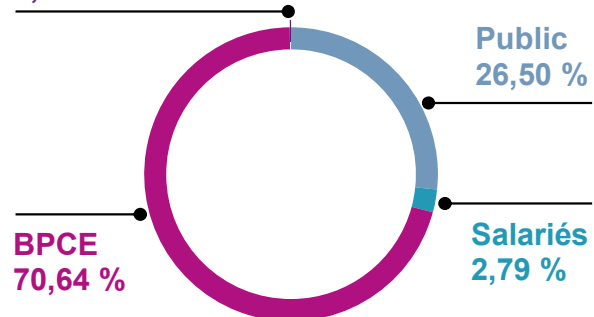
CONSEIL D'ADMINISTRATION

nomme
et révoque



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Titres autodétenus
0,07 %



Au 31/12/2019

▶ Comité d'**audit**
Président : **Catherine Pariset**

} **5**
membres

▶ Comité des **risques**
Président : **Bernard Oppetit**

} **5**
membres

▶ Comité des **nominations**
Président : **Diane de Saint Victor**

} **6**
membres

▶ Comité des **rémunérations**
Président : **Nicolas de Tavernost**

} **7**
membres

▶ Comité **stratégique**
Président : **Anne Lalou**

} **16**
membres

▶ Comité de **direction générale**
Président : **François Riahi**

} **10**
membres

▶ Comité **exécutif**
Président : **François Riahi**

} **46**
membres

Composition du Conseil d'administration

5
membres
indépendants

1
censeur



10
membres
issus
du Groupe
BPCE





Rapports des Commissaires aux Comptes



Rapports des commissaires aux comptes émis le 6 mars 2020

Deloitte et PwC

Nos rapports sur les comptes annuels et consolidés de Natixis tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 6 février 2020, ont été émis le 6 mars 2020.

Ils tiennent compte des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Rapport sur les comptes consolidés (1/2)

Opinion

Nous certifions que les **comptes consolidés** sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, **réguliers et sincères** et **donnent une image fidèle** du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la **première application de la norme IFRS 16** « Contrats de location » et l'interprétation **IFRIC 23** sur les incertitudes relatives aux traitements fiscaux présentés dans la note 1 « Normes comptables appliquées » et dans la note 2 « Incidences de la première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 » de l'annexe aux comptes consolidés.

Rapport sur les comptes consolidés (2/2)

Points clés de l'audit

Notre rapport fait état des points clés de l'audit des comptes consolidés de Natixis. Il décrit, pour chaque point clé de l'audit, les risques et estimations identifiés, l'approche d'audit mise en œuvre pour y répondre et justifie ainsi notre appréciation des comptes consolidés.

Les points clés de l'audit des comptes consolidés de Natixis sont les suivants :

- ▶ Dépréciation de prêts et créances à la clientèle (statuts 1, 2 et 3),
- ▶ Provisions pour risques juridiques et de non-conformité,
- ▶ Évaluation des instruments financiers complexes,
- ▶ Provisions techniques d'assurance,
- ▶ Impôts différés actifs liés aux pertes fiscales reportables,
- ▶ Comptabilisation et évaluation des commissions de performance.

Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction

Nous rappelons les responsabilités de la direction et du comité d'audit.

Responsabilités des CAC

Nous faisons mention de notre rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et leurs conclusions.

Rapport sur les comptes annuels (1/2)

Opinion

Nous certifions que les **comptes annuels** sont, au regard des règles et principes comptables français, **réguliers et sincères** et **donnent une image fidèle** du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Points clés de l'audit

Notre rapport fait état des points clés de l'audit des comptes annuels de Natixis. Il décrit, pour chaque point clé de l'audit, les risques et estimations identifiés, l'approche d'audit mise en œuvre pour y répondre et justifie ainsi notre appréciation des comptes annuels.

Les points clés de l'audit des comptes annuels de Natixis sont les suivants :

- ▶ Dépréciation de prêts et créances à la clientèle sur base individuelle,
- ▶ Provisions pour risques juridiques et de non-conformité,
- ▶ Évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs.

Rapport sur les comptes annuels (2/2)

Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction

Nous rappelons les responsabilités de la direction et du comité d'audit.

Responsabilités des CAC

Nous faisons mention de notre rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et leurs conclusions.

Rapport sur les conventions réglementées

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions antérieures à l'exercice 2019, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration :

Nouveaux accords de partenariat conclus entre CNP Assurances, BPCE, Natixis S.A. et BPCE Vie comprenant :

- ▶ Un accord de modification des nouveaux accords de partenariat, conclu entre CNP Assurances, BPCE, Natixis et BPCE Vie, venant modifier le Protocole Cadre Général conclu en 2015 et plusieurs des nouveaux accords de partenariat conclus en application de ce dernier ;
- ▶ Un avenant au traité de réassurance des affaires nouvelles – Tranche 1, conclu entre BPCE Vie, CNP Assurances, en présence de Natixis et ayant pour objet la réassurance en quote-part des garanties en euros délivrées par la BPCE Vie au travers des contrats d'assurance-vie et de capitalisation à vocation d'épargne-retraite de BPCE Vie, distribués par les Entités du Périmètre Épargne-Retraite, à l'exception des contrats visés à l'article R. 342-9 du Code des assurances.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2019.



Réponses aux questions écrites





Résolutions soumises au vote



Aline Braillard

*Secrétaire du conseil d'administration
de Natixis*

Présentation
des 19 résolutions
de l'assemblée générale mixte

1^{re} résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019



Bénéfice net : **2,242 Md€**

1^{re} résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019

1^{re}
résolution

Bénéfice net : **2,242 Md€**

1^{re} résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

99,955%

2^e résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019



Bénéfice net part du groupe : **1,897 Md€**

2^e résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019

2^e
résolution

Bénéfice net part du groupe : **1,897 Md€**

2^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

99,954%

3^e résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2019

3^e
résolution

Résultat net comptable de l'exercice 2019 :
2 242 111 898,15 €
affecté en totalité au poste « report à nouveau »

3^e résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2019

3^e
résolution

Résultat net comptable de l'exercice 2019 :
2 242 111 898,15 €
affecté en totalité au poste « report à nouveau »

3^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

99,923%

4^e résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

4^e
résolution

Conventions réglementées préalablement autorisées par le Conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale :

- ▶ Nouveaux accords de partenariat entre CNP Assurances, BPCE, Natixis S.A et BPCE Vie.

Ces conventions intéressent L. Mignon, C. Halberstadt, B. Dupouy, T. Cahn et F. Lemalle.

4^e résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

4^e
résolution

Conventions réglementées préalablement autorisées par le Conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale :

- ▶ Nouveaux accords de partenariat entre CNP Assurances, BPCE, Natixis S.A et BPCE Vie.

Ces conventions intéressent L. Mignon, C. Halberstadt, B. Dupouy, T. Cahn et F. Lemalle.

4^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

99,605%

5^e résolution : Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce

5^e
résolution

Informations afférentes à la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux telles que mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, y compris s'agissant des mandataires sociaux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés au cours de l'exercice écoulé.

5^e résolution : Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce

5^e
résolution

Informations afférentes à la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux telles que mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, y compris s'agissant des mandataires sociaux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés au cours de l'exercice écoulé.

5^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

96,986%

6^e résolution : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Président du Conseil d'administration

6^e
résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce

300 000 €

(Cf. vidéo de Nicolas de Tavernost)

6^e résolution : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Président du Conseil d'administration

6^e
résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce

300 000 €

6^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

97,798%

7^e résolution : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur général

7^e
résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Directeur général, en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce

Part fixe : 800 000 €

Part variable attribuée : 988 262 €

Attribution gratuite d'actions de performance « LTIP » : **31 708 actions**

(Cf. vidéo de Nicolas de Tavernost)

Sous conditions
de présence
et de performance

7^e résolution : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur général

7^e
résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Directeur général, en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce

Part fixe : 800 000 €

Part variable attribuée : 988 262 €

Attribution gratuite d'actions de performance « LTIP » : **31 708 actions**

} Sous conditions
de présence
et de performance

7^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

91,087%

8^e résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration



Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2020, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

Rémunération annuelle fixe : 300 000 € bruts

(Cf. vidéo de Nicolas de Tavernost)

8^e résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

8^e
résolution

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2020, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

Rémunération annuelle fixe : 300 000 € bruts

8^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

99,893%

9^e résolution : Approbation de la politique de rémunération du Directeur général



Approbation de la politique de rémunération du Directeur général pour l'exercice 2020, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

Rémunération fixe : déterminée en fonction des compétences et expertises nécessaires à l'exercice de ses fonctions et en cohérence avec les pratiques de marché sur des fonctions similaires

▶ **800 000 € annuels bruts**

Rémunération variable annuelle : subordonnée à la réalisation d'objectifs quantitatifs et stratégiques prédéterminés dont le versement d'une fraction significative est conditionnel, différé dans le temps et attribué sous forme de titres Natixis ou d'instruments équivalents

Éligibilité à l'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre de « LTIP » : acquisition conditionnelle et liée à la performance relative du titre Natixis et à des objectifs en matière RSE

(Cf. vidéo de Nicolas de Tavernost)

9^e résolution : Approbation de la politique de rémunération du Directeur général

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général pour l'exercice 2020, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

Rémunération fixe : déterminée en fonction des compétences et expertises nécessaires à l'exercice de ses fonctions et en cohérence avec les pratiques de marché sur des fonctions similaires

▶ **800 000 € annuels bruts**

Rémunération variable annuelle : subordonnée à la réalisation d'objectifs quantitatifs et stratégiques prédéterminés dont le versement d'une fraction significative est conditionnel, différé dans le temps et attribué sous forme de titres Natixis ou d'instruments équivalents

9^e
résolution

9^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

91,687%

10^e résolution : Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

10^e
résolution

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2020, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

Part fixe annuelle : 8 000 €

Part variable : 2 000 € par séance, attribuable en fonction de la présence

Le nombre de séances rétribuées est plafonné à 7

10^e résolution : Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

10^e
résolution

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2020, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

Part fixe annuelle : 8 000 €

Part variable : 2 000 € par séance, attribuable en fonction de la présence

Le nombre de séances rétribuées est plafonné à 7

10^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

99,892%

11^e résolution : Enveloppe globale des rémunérations versées à la population régulée

11^e
résolution

Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées à la population régulée (personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier) durant l'exercice 2019

Montant de l'enveloppe : 180 M€

(Cf. vidéo de Nicolas de Tavernost)

11^e résolution : Enveloppe globale des rémunérations versées à la population régulée

11^e
résolution

Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées à la population régulée (personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier) durant l'exercice 2019

Montant de l'enveloppe : 180 M€

(Cf. vidéo de Nicolas de Tavernost)

11^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

99,894%

12^e résolution : Ratification de la cooptation de Dominique Duband en qualité d'administrateur

12^e
résolution

Cooptation intervenue le 6 février 2020, à la suite de la démission de Françoise Lemalle

Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021

12^e résolution : Ratification de la cooptation de Dominique Duband en qualité d'administrateur

12^e
résolution

Cooptation intervenue le 6 février 2020, à la suite de la démission de Françoise Lemalle

Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021

12^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

98,799%

13^e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur d'Alain Condaminas

13^e
résolution

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023

Le comité des nominations a émis un avis favorable à ce renouvellement.

13^e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur d'Alain Condaminas

13^e
résolution

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023

Le comité des nominations a émis un avis favorable à ce renouvellement.

13^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

96,365%

14^e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Nicole Etchegoïnberry

14^e
résolution

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023

Le comité des nominations a émis un avis favorable à ce renouvellement.

14^e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Nicole Etchegoïnberry

14^e
résolution

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023

Le comité des nominations a émis un avis favorable à ce renouvellement.

14^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

98,294%

15^e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Sylvie Garcelon

15^e
résolution

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023

Le comité des nominations a émis un avis favorable à ce renouvellement.

15^e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Sylvie Garcelon

15^e
résolution

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023

Le comité des nominations a émis un avis favorable à ce renouvellement.

15^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

91,463%

16^e résolution : Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions

Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des rachats d'actions de la Société

Exemples possibles de rachat d'actions par la Société :

- ▶ l'animation du contrat de liquidité ;
- ▶ l'attribution ou la cession aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, de plan d'épargne salariale, de programme d'achat d'actions ainsi que l'attribution d'actions gratuites ou toute autre forme d'allocation d'actions aux membres du personnel ;
- ▶ l'annulation d'actions ;
- ▶ le paiement ou l'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

Limite : **10 % du capital**,
sachant que la Société ne peut détenir plus de 10 % de son propre capital

Prix d'achat maximal : **10 € par action**

Plafond : **3 155 846 495 €**

Durée : **18 mois**

16^e
résolution

16^e résolution : Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions

Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des rachats d'actions de la Société

Exemples possibles de rachat d'actions par la Société :

- ▶ l'animation du contrat de liquidité ;
- ▶ l'attribution ou la cession aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, de plan d'épargne salariale, de programme d'achat d'actions ainsi que l'attribution d'actions gratuites ou toute autre forme d'allocation d'actions aux membres du personnel ;
- ▶ l'annulation d'actions ;
- ▶ le paiement ou l'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

Limite : **10 % du capital**,

16^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

99,079%

16^e
résolution

17^e résolution : Modification de l'article 12 des statuts relatif aux pouvoirs du conseil d'administration

17^e
résolution

Mise en conformité avec la nouvelle rédaction de l'article L. 225-35 alinéa 1 du Code de commerce (tel que modifié par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises) en précisant que le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

17^e résolution : Modification de l'article 12 des statuts relatif aux pouvoirs du conseil d'administration

17^e
résolution

Mise en conformité avec la nouvelle rédaction de l'article L. 225-35 alinéa 1 du Code de commerce (tel que modifié par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises) en précisant que le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

17^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

99,941%

18^e résolution : Mise en harmonie des articles 13 et 29 des statuts avec les nouvelles dispositions législatives et actualisation des articles 14 et 22 des statuts

18^e
résolution

- ▶ **Modification des articles 13** « Rémunération des membres du conseil d'administration » **et 29** « Attributions » des statuts de la Société afin de refléter la nouvelle rédaction de l'article L. 225-45 du Code de commerce en remplaçant le terme « jetons de présence » par « rémunération ».
- ▶ **Modification de l'article 14** « Modalités d'exercice de la Direction générale » des statuts de la Société afin d'actualiser sa rédaction en supprimant la référence au premier conseil d'administration de la Société tenu immédiatement après l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009.
- ▶ **Modification de l'article 22** « Admission aux assemblées – Pouvoirs » des statuts de la Société afin de supprimer la référence à l'article 1316-4 du Code civil désormais abrogé.

18^e résolution : Mise en harmonie des articles 13 et 29 des statuts avec les nouvelles dispositions législatives et actualisation des articles 14 et 22 des statuts

18^e
résolution

- ▶ **Modification des articles 13** « Rémunération des membres du conseil d'administration » **et 29** « Attributions » des statuts de la Société afin de refléter la nouvelle rédaction de l'article L. 225-45 du Code de commerce en remplaçant le terme « jetons de présence » par « rémunération ».
- ▶ **Modification de l'article 14** « Modalités d'exercice de la Direction générale » des statuts de la Société afin d'actualiser sa rédaction en supprimant la référence au premier conseil d'administration de la Société tenu immédiatement après l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009.
- ▶ **Modification de l'article 22** « Admission aux assemblées – Pouvoirs » des statuts de la Société afin de supprimer la référence à l'article 1316-4 du Code civil désormais abrogé.

18^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

99,953%

19^e résolution : Pouvoirs pour les formalités

19^e
résolution

Pouvoirs pour effectuer les publications et formalités légales

19^e résolution : Pouvoirs pour les formalités

19^e
résolution

Pouvoirs pour effectuer les publications et formalités légales

19^e résolution **ADOPTÉE**
avec une majorité de

99,950%



Conclusion



Merci de votre attention



Rendez-vous

VENDREDI 28 MAI 2021
PALAIS BRONGNIART / PARIS